



2025 EN UN COUP D'OEIL

UNE ANNÉE EN REVUE | L'ASSOCIATION DES JURISTES DE JUSTICE

Message du président



Gregory Harlow | President

2025 a été une année exigeante pour notre syndicat, marquée à la fois par des avancées et par de fortes pressions. Du côté des résultats, l'AJJ a mené une importante réorganisation interne qui a renforcé sa capacité à servir les membres, en particulier sur le terrain. La mise en œuvre de la convention collective a posé des défis et, tout au long de ce processus, l'AJJ a soutenu de façon continue les membres pour régler les enjeux liés aux augmentations salariales, au bon ajustement des échelons et au paiement rétroactif. Bien que de nombreux membres aient maintenant reçu leurs paiements, l'AJJ continue de traiter les problèmes en suspens ainsi que les griefs en cours. Cet effort soutenu et rigoureux vise à permettre aux membres de recevoir pleinement ce qui leur est dû.

Parallèlement, nos membres ont fait face à de sérieuses perturbations. Les décisions de l'employeur de geler le passage des postes à durée déterminée vers des postes pour une durée indéterminée, de suspendre le programme de développement Justice LP-01 et d'amorcer des mesures de réaménagement des effectifs ont créé un stress réel et une grande incertitude.

L'AJJ réagit avec détermination. Nous faisons pression sur l'employeur pour qu'il priorise l'alternance et le réaménagement, en considérant les pertes d'emploi comme un dernier recours. Nous contestons la suspension du programme Justice LP-01 par tous les moyens disponibles et nous menons des démarches actives auprès des député·es, du ministère des Finances et du Secrétariat du Conseil du Trésor afin de protéger la capacité du système de justice face à l'examen des dépenses de l'employeur.

Nous ne contrôlons pas tous les résultats, mais nous restons tenaces et pleinement mobilisé·es pour limiter les impacts négatifs sur les membres.

Ce travail se poursuit alors que nous nous préparons à la prochaine ronde de négociation collective. Dès le début de la nouvelle année, nous solliciterons votre avis sur les priorités de négociation. Nous faisons également progresser les priorités identifiées par les membres, notamment en matière de pensions.

Les défis à venir sont bien réels, tout comme la force de ce syndicat. Votre syndicat est à vos côtés et continuera de vous soutenir tout au long de l'année à venir.



Lors de la conférence de presse sur la réponse des syndicats fédéraux au budget fédéral de 2025 :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Larry Rousseau, Vice-président exécutif, Congrès du travail du Canada (CTC)• Sharon DeSousa, Présidente nationale, Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC)• Vivian Funk, Vice-présidente (Santé et sécurité), Association des juristes de Justice (AJJ) | <ul style="list-style-type: none">• Alex Silas, Vice-président exécutif national, Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC)• Sean O'Reilly, Président, Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC)• Nathan Prier, Président, Association canadienne des employés professionnels (ACEP) |
|---|---|

Là où le plaidoyer a fait une différence

L'année 2025 a démontré que le plaidoyer compte, non pas en théorie, mais en pratique. Dans un contexte de pressions accrues sur la fonction publique et d'incertitude grandissante pour les membres, l'AJJ s'est tenue aux côtés des membres lorsque des décisions avaient des répercussions réelles et immédiates, en veillant à ce que leurs préoccupations soient portées avec vigueur aux instances appropriées.

Un exemple marquant a été la participation de l'AJJ à une conférence de presse liée au budget, aux côtés de syndicats fédéraux homologues. Cette intervention collective a générée une couverture médiatique importante et a renforcé le rôle de l'AJJ comme voix sérieuse et crédible sur les enjeux touchant les professionnel·les du droit au sein de la fonction publique fédérale. Ces efforts se sont poursuivis par un accent renouvelé sur les relations gouvernementales, notamment par des rencontres avec des député·es en décembre portant sur des enjeux clés, dont les répercussions du budget fédéral.

La représentation en action

Services de représentation en 2025

Plus de
880 demandes reçues au cours de l'année

Plus de
1,000 dossiers actifs, y compris les demandes de renseignements et les griefs

Une demande peut être réglée en une demi-journée au moyen d'échanges de courriels, ou prendre un an ou plus selon sa complexité et selon qu'un grief est déposé ou non. En 2025, la durée moyenne entre l'ouverture et la fermeture d'une demande était de 27 jours. Pour les dossiers ayant donné lieu au dépôt d'un grief, la durée moyenne était de **120 jours**.

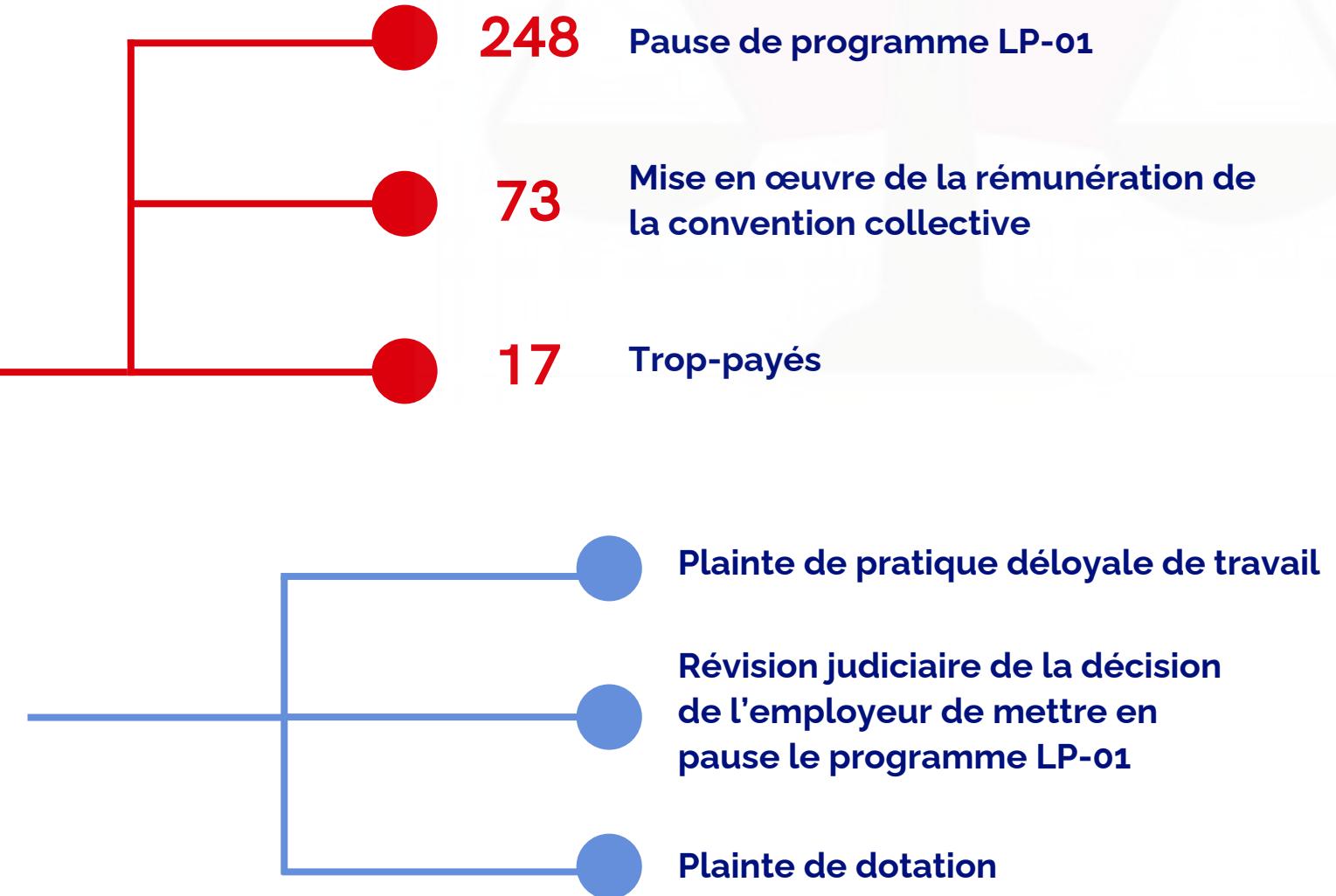
Grâce à vos précieux commentaires, le formulaire d'admission a été mis à jour afin d'améliorer la clarté et l'efficacité.

Griefs et actions juridiques

Plus de
500 dossiers actifs de griefs individuels

Plus de
370 dossiers actifs de griefs individuels

13 griefs de principe



Incidence sur les conditions de travail : Ces griefs et actions juridiques ne sont pas des exercices abstraits. Ils visent à répondre à des répercussions concrètes sur la carrière des membres, leur rémunération, leur perfectionnement professionnel et leur confiance à l'égard de processus équitables. Lorsque nécessaire, l'AJJ a porté ces dossiers à un niveau supérieur afin d'assurer la reddition de comptes.

La représentation en action

Programme de formation et de perfectionnement des LP-01

La suspension du Programme de formation et de perfectionnement des LP-01 a eu des conséquences profondes pour les membres. Les résultats du sondage montrent que près de 90 % des répondant·es ont indiqué que cette suspension les avait amené·es à reconsidérer leur carrière au ministère de la Justice. Des membres ont rapporté avoir refusé des promotions substantielles et décliné des entrevues pour des postes LP-02 en conséquence directe de cette décision.

Les membres de l'AJJ touché·es par la décision de l'Employeur de suspendre le Programme de formation et de perfectionnement des LP-01 ont pris des mesures concrètes et déposé 250 griefs individuels.

Plus tôt cette année, l'AJJ a déposé un grief de principe ainsi qu'une demande de contrôle judiciaire relativement à la suspension du Programme de formation et de perfectionnement des LP-01. Le grief de principe suit actuellement la voie des observations écrites. L'Employeur a présenté une demande en radiation du contrôle judiciaire, laquelle a été rejetée par la Cour fédérale en octobre 2025.

En octobre 2025, l'AJJ a également déposé une plainte de pratique déloyale de travail concernant la conduite de l'Employeur dans la suspension du Programme de formation et de perfectionnement des LP-01.

La décision du gouvernement de suspendre ce programme va bien au-delà d'une mesure de réduction des coûts. Il s'agit d'une rupture de confiance, d'un abus d'autorité et d'une atteinte à l'équité envers les membres qui se sont vu refuser des promotions méritées. La position de l'AJJ sur le Programme de formation et de perfectionnement des LP-01 est claire : donner suite aux promotions et rétablir le programme dans les plus brefs délais.

Pour en savoir plus sur les démarches de l'AJJ concernant la suspension du programme de formation et de perfectionnement LP-01, veuillez consulter la fiche d'information ou communiquer avec : admin@ajc-ajj.ca.



FICHE D'INFORMATION LP-01

Réaménagement des effectifs & Examen des dépenses

Récemment, le ministère de la Justice a confirmé que d'autres exercices de réaménagement des effectifs sont à prévoir dans le cadre de l'Examen exhaustif des dépenses (EED). Justice s'est engagée à privilégier les options volontaires, notamment les départs volontaires, les échanges de postes et le Programme d'incitation à la retraite anticipée (IRA), afin de limiter les pertes d'emploi involontaires.

Des avis préliminaires concernant l'IRA ont été transmis par l'entremise du portail des pensions, mais le programme n'est pas encore en vigueur. Les critères d'admissibilité définitifs, les échéanciers et les modalités de présentation des demandes ne seront confirmés qu'après l'adoption de la Loi d'exécution du budget de 2025.

À ce stade, une mesure concrète que peuvent prendre les membres consiste à consulter leurs renseignements personnels dans le portail en ligne des pensions, afin de mieux comprendre leur situation de retraite avant la publication de nouveaux détails.

La direction de l'AJJ a été claire lors de ses échanges avec les ministères et les représentant·es élue·es : La fonction publique fédérale ne peut fonctionner sans une communauté de LP disposant de ressources adéquates. En cette période d'incertitude, l'AJJ demeure présente, mobilisée et déterminée à accompagner les membres à chaque étape de l'EED.

L'année à venir

Négociation collective : préparer le terrain

L'AJJ se prépare de façon stratégique pour la prochaine ronde de négociation, alors que la convention collective arrive à échéance le 9 mai 2026. Votre syndicat finalise actuellement les consultations auprès des membres, recueille des données et analyse le mécanisme de règlement des différends le plus approprié.

Séances de discussion ouverte sur la négociation partout au pays



Région de la capitale nationale (Ottawa)



HYBRIDE - [Inscription ici](#)

D'autres séances de discussion en personne, hybrides et virtuelles à l'échelle régionale auront lieu partout au pays. Les dates et les détails d'inscription seront communiqués sous peu.

Séance de discussion ouverte pour les LP-01 nommés pour une période déterminée



VIRTUEL - [Inscription ici](#)

Une séance de discussion virtuelle bilingue axée sur l'expérience des avocates et avocats LP nommés pour une période déterminée, visant à entendre directement les membres et à présenter la façon dont l'AJJ défend leurs intérêts.

RAPPELS IMPORTANTS

RESTEZ INFORMÉ·E

Portez une attention particulière aux communications internes de l'Employeur; elles peuvent contenir des renseignements importants en matière de RH.

GÉREZ VOS HEURES

Assurez vous que vos heures sont à jour et demandez un congé de direction lorsque cela s'applique.

RÉAMÉNAGEMENT DES EFFECTIFS

Liste d'échange DISPONIBLE



L'AJJ dispose de sa propre liste d'échange sécurisée afin d'aider les membres touchés par le réaménagement des effectifs qui souhaitent demeurer dans la fonction publique à entrer en contact avec des membres non touchés prêts à quitter volontairement. **Cette liste est mise à jour jusqu'à trois fois par semaine.**

2026 PRIORITÉS

- Négociation collective fondée sur la participation des membres
- Poursuite des démarches liées à la suspension du Programme de formation et de perfectionnement des LP-01
- Représentation et actions de plaidoyer continues liées au réaménagement des effectifs et au Programme d'incitation à la retraite anticipée
- Pressions soutenues sur l'Employeur afin d'assurer la pleine mise en œuvre de la convention collective.
- Soumissions au Bureau du vérificateur général dans le cadre de l'audit sur l'embauche, le maintien en poste et la promotion des personnes en situation de handicap
- Mises en candidature et élections au Conseil de gouvernance